

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2016

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Langelier, assistant-greffier de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2016, le règlement numéro 287-2016 modifiant le règlement numéro 276-2016 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

DONNÉ À VILLE DE SAINT-PASCAL, CE 12^e JOUR D'AOÛT DEUX MILLE SEIZE.

L'assistant-greffier,

Jean Langelier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean Langelier, assistant-greffier de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 17 août 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 12 août 2016.

L'assistant-greffier

Jean Langelier